



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
12.01.2005 Bulletin 2005/02

(51) Int Cl.7: A45C 11/34

(21) Numéro de dépôt: 04291605.6

(22) Date de dépôt: 25.06.2004

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(71) Demandeur: Asia Atlantic Groupe
13014 Marseilles (FR)

(72) Inventeur: Jin, Henri
13006 Marseille (FR)

(30) Priorité: 09.07.2003 FR 0308376

(54) Contenant formant un présentoir en position d'ouverture

(57) La présente invention propose une solution permettant d'obtenir un étui pouvant contenir un nombre important d'objet tout en autorisant une ouverture aisée, une présentation efficace, un choix facile ainsi qu'un encombrement réduit tout au long de l'utilisation de l'étui. L'invention a pour objet un contenant (1) tel qu'un étui ou une trousse présentant au moins deux extrémités substantiellement plane (2, 3) réunies par un corps longitudinal (4) comprenant des moyens d'ouverture et de fermeture (6). Il se caractérise en ce que les moyens d'ouverture et de fermeture (6) s'étendent selon au moins une ligne dite « ligne d'ouverture » se prolongeant sur une fraction seulement de la périphérie du corps longitudinal (4), l'autre fraction qui ne comporte pas de moyens d'ouverture et de fermeture (6) se trouve ainsi à équidistance des extrémités (2, 3) du contenant (1) et constitue une charnière (7) entre les deux parties (A1, B1) engendrées lors de l'ouverture, de telle sorte qu'après ouverture, au moins deux parties (A1, B1) soient constituées, en ce que la droite virtuelle passant par la charnière (7) et le point diamétralement opposé de la ligne d'ouverture forme un angle (α) non droit avec la droite constituée par le rebord du corps longitudinal (4) au droit de la charnière (7), et en ce que le corps longitudinal (4) présente des moyens de maintien (8-9) desdites au moins deux parties (A1, B1) en position d'ouverture.

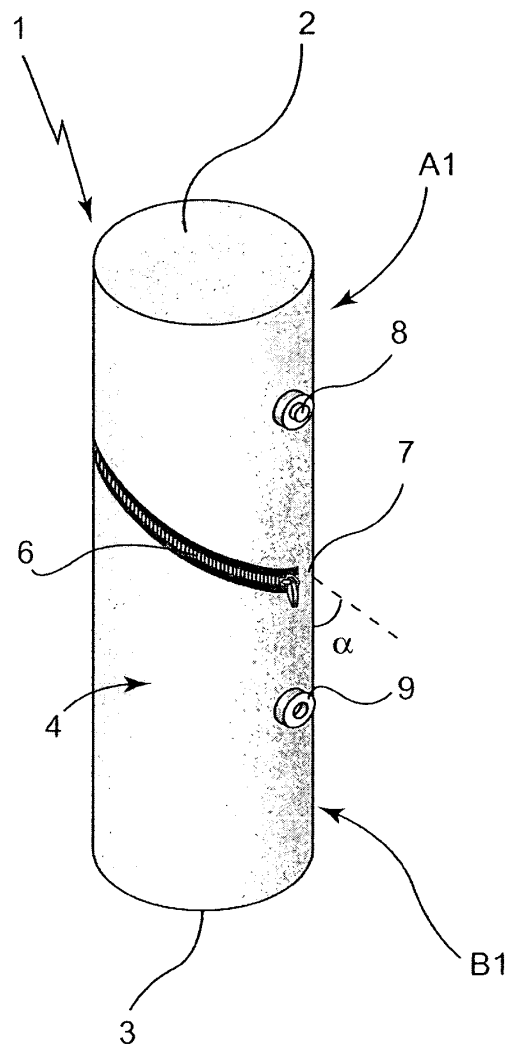


Fig. 1

Description

[0001] L'invention se rapporte à un contenant tel qu'une trousse ou un étui permettant une bonne présentation des objets qu'il contient et un gain de place pendant l'utilisation.

[0002] Les trousse les plus simples ont généralement une forme cylindrique et présentent une ouverture longitudinale permettant, lorsque l'utilisateur écarte les bords de l'ouverture, de découvrir les objets et de les saisir. Cependant, lorsque la trousse est pleine (par exemple de stylos), l'utilisateur est souvent obligé de la vider au moins partiellement pour effectuer son choix et saisir l'objet qui l'intéresse. A la perte de temps occasionnée par cette action s'ajoute la perte de place engendrée par l'étalement des objets hors de la trousse. Dans le cas de trousse de maquillage, il est parfois impossible de la vider partiellement en raison du lieu où l'utilisatrice se trouve. Elle est alors obligée de fouiller rapidement dans la trousse au risque d'endommager certains objets particulièrement fragiles.

[0003] Plusieurs solutions existent sans pour autant donner entièrement satisfaction.

[0004] Pour situer l'Etat de la technique, on peut citer un étui de forme générale cylindrique présentant une ouverture transversale perpendiculaire aux génératrices et situer au voisinage d'une des extrémités. En ouvrant ce type d'étui, l'utilisateur découvre les objets contenus dans l'étui par leur extrémité ce qui permet de faciliter la sélection. Cependant, une fois qu'il a fait son choix, l'utilisateur repose l'étui sur la table dans une position allongée pour utiliser l'objet. Lorsqu'il a terminé ou qu'il veut choisir un autre objet, l'utilisateur doit se saisir de l'étui, le redresser afin de visualiser les objets, ranger l'objet et/ou en choisir un autre.

[0005] Une autre solution consiste à fabriquer un étui parallélépipédique aplati et de le munir de moyens d'ouverture et de fermeture selon trois côtés afin qu'il puisse être ouvert à la façon d'un livre. Généralement, ce type d'étui possède des moyens de présentation pour les objet qu'il contient afin d'en faciliter le choix et la préhension. Les principaux inconvénients de ce type d'étui sont l'encombrement important pour un nombre d'objets réduit, ainsi que le coût élevé en raison des matériaux rigides ou semi-rigides à employer et des moyens de présentation à intégrer.

[0006] La présente invention remédie aux inconvénients des solutions connues et propose une solution permettant d'obtenir un étui pouvant contenir un nombre important d'objet tout en autorisant une ouverture aisée, une présentation efficace, un choix facile ainsi qu'un encombrement réduit tout au long de l'utilisation de l'étui.

[0007] A cette fin, l'invention a pour objet un contenant tel qu'un étui ou une trousse présentant au moins deux extrémités substantiellement plane réunies par un corps longitudinal comprenant des moyens d'ouverture et de fermeture, caractérisé en ce que les moyens d'ouverture et de fermeture s'étendent selon au moins

une ligne dite « ligne d'ouverture » se prolongeant sur une fraction seulement de la périphérie du corps longitudinal, l'autre fraction qui ne comporte pas de moyens d'ouverture et de fermeture se trouve ainsi à équidistance des extrémités du contenant et constitue une charnière entre les deux parties engendrées lors de l'ouverture, de telle sorte qu'après ouverture, au moins deux parties soient constituées, en ce que la droite virtuelle passant par la charnière et le point diamétralement opposé de la ligne d'ouverture forme un angle non droit avec la droite constituée par le rebord du corps longitudinal au droit de la charnière pour diminuer les risques de coincement dû aux objets contenus, et en ce que le corps longitudinal présente des moyens de maintien desdites au moins deux parties en position d'ouverture.

[0008] Selon des formes de réalisation particulières :

- les moyens d'ouverture et de fermeture s'étendent sur deux lignes d'ouverture, l'une au moins se prolongeant sur toute la périphérie du corps longitudinal de telle sorte que trois parties soient constituées ;
- les moyens d'ouverture sont constitués par une fermeture à glissière ou par une fermeture mécanique à boucles et crochets ;
- les moyens de maintien sont constitués par une fermeture mécanique à boucles et crochets ou par au moins un bouton pression ou par au moins un aimant.

[0009] D'autres caractéristiques de l'invention seront énoncées dans la description détaillée ci-après faite en référence aux figures annexées qui représentent, respectivement :

- la figure 1, une vue schématique générale en perspective d'un contenant conforme à l'invention, en position fermée et présentant une seule ligne d'ouverture ;
- la figure 2, une vue schématique en perspective du contenant de la figure 1 en position d'ouverture ;
- la figure 3, une vue schématique en perspective d'un contenant semblable à celui de la figure 1 mais dont la ligne d'ouverture forme un angle avec le bord du contenant beaucoup plus aigu ;
- La figure 4, une vue schématique en perspective du contenant de la figure 3 en position d'ouverture ;
- La figure 5, une vue schématique en perspective d'un contenant conforme à l'invention en carton ondulé et présentant une fenêtre permettant à un utilisateur de voir les objets contenus ;
- La figure 6, une vue schématique en perspective du contenant de la figure 5 en position d'ouverture ;
- La figure 7, une vue schématique en perspective d'un contenant conforme à l'invention et présentant deux lignes d'ouverture ;

[0010] Bien entendu, la description et le dessin ne

sont donnés qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

[0011] Le contenant 1 représenté dans les figures 1 et 2 est une trousse à crayon définie par un cylindre de révolution présentant deux extrémités 2 et 3 substantiellement planes et circulaires réunies par un corps longitudinal 4. Celui-ci comprenant des moyens d'ouverture et de fermeture constitués par une fermeture à glissière 6 qui s'étendent selon une ligne dite « ligne d'ouverture » se prolongeant sur une fraction de la périphérie du corps longitudinal 4 et formant un angle aigu a avec le bord du corps longitudinal 4. La ligne d'ouverture a donc une forme elliptique.

[0012] L'autre fraction de la périphérie du corps longitudinal 4 qui ne comporte pas de fermeture à glissière se trouve à équidistance des extrémités du contenant et constitue une charnière 7 entre les deux parties A1 et B1 engendrées lors de l'ouverture.

[0013] Autrement dit, la droite virtuelle passant par la charnière et le point diamétralement opposé de la ligne d'ouverture forme un angle a non droit avec la droite constituée par le rebord du corps longitudinal 4 au droit de la charnière 7.

[0014] De plus, le corps longitudinal 4 présente une partie mâle 8 et une partie femelle 9 d'un bouton pression. Ces deux parties sont fixées de part et d'autre de la charnière 7 de telle sorte qu'elles soient en regard l'une de l'autre et coopèrent lorsque la trousse est ouverte (figure 2).

[0015] Pour ouvrir la trousse 1, l'utilisateur saisit la partie B, actionne la fermeture à glissière 6 et bascule la partie A1 selon un mouvement circulaire grâce à la charnière 7 qui constitue l'axe de rotation. Puis il fait coopérer les parties mâle 8 et femelle 9 du bouton pression afin que les parties A1 et B1 de la trousse 1 soient solidaires l'une de l'autre, ce qui est représenté dans la figure 2.

[0016] Dans ce mode de réalisation, il est primordial que la charnière 7 soit à équidistance des extrémités 2 et 3 de la trousse 1 pour que, après ouverture, les deux extrémités 2 et 3 soient coplanaires, c'est-à-dire dans le prolongement l'une de l'autre, et que la surface de contact entre la trousse 1 et le support sur lequel elle est posée soit suffisamment importante pour que la trousse reste stable. On obtient ainsi une trousse permettant la présentation claire de tous les stylos qu'elle contient tout en permettant une préhension facile. L'encombrement de la trousse en position d'ouverture est faible et se restreint à la surface des deux extrémités 2 et 3 de la trousse 1, ce qui est inférieur à l'encombrement d'une trousse de même taille mais munie d'une ouverture classique longitudinale utilisée à plat, c'est-à-dire en appui sur le corps longitudinal.

[0017] La forme en pot à crayon de la trousse 1 en position d'ouverture offre la possibilité de ranger les crayons dans la partie A1 et ainsi de faciliter encore le choix des crayons en les répartissant dans un volume plus important.

[0018] Si les moyens de maintien des deux parties

l'une contre l'autre sont constitués d'un bouton pression classique, l'utilisateur doit effectuer une pression relativement importante contre les deux parties du bouton en introduisant ses doigts dans les deux parties A1 et B1 de la trousse entre les stylos et le corps longitudinal 4 ce qui peut être mal commode voir dangereux si la trousse contient par exemple un compas. Dans un mode préféré de réalisation, le bouton pression employé sera du type de ceux utilisés dans les sacs à mains, c'est-à-dire des boutons où la partie mâle 8 reste solidaire de la partie femelle 9 par magnétisme et non par coincement mécanique. Ces boutons pression magnétiques permettent à l'utilisateur de maintenir les deux parties A1 et B1 en position d'ouverture en mettant simplement les parties mâle 8 et femelle 9 en regard l'une de l'autre, celles-ci coopérant d'elles-mêmes par attraction magnétique. De cette façon, l'utilisateur n'est pas obligé d'introduire ses doigts dans la trousse pour appliquer une force sur les deux parties du bouton pression.

[0019] L'angle a entre la ligne d'ouverture et le bord du corps longitudinal 4 permet d'une part que le basculement de la partie A1 de la trousse 1 ne soit pas gênée ou empêchée par les objets contenus dans la trousse, et d'autre part, une présentation facilitée des stylos lorsque la trousse 1 est ouverte.

[0020] Plus l'angle a entre la ligne d'ouverture et le bord du corps longitudinal 4 est choisi aigu par le fabricant, c'est-à-dire plus la ligne d'ouverture se rapproche de l'extrémité 2, moins l'ouverture est gênée par les stylos.

[0021] En effet, lors de l'ouverture et de la fermeture du contenant, le point de la ligne d'ouverture opposé à la charnière 7 suit une trajectoire circulaire dont le centre est la charnière 7. Les stylos étant plus hauts que la ligne d'ouverture, ils peuvent gêner l'ouverture et la fermeture de la trousse en empêchant le mouvement de la partie A1 par coincement contre la paroi interne du corps longitudinal 4 au niveau dudit point de la ligne d'ouverture.

[0022] En diminuant l'angle a , c'est-à-dire en rapprochant le point de la ligne d'ouverture opposé à la charnière 7 de l'extrémité 2, la fabricant augmente le rayon de la trajectoire circulaire dudit point et diminue les risques de coincement dû aux stylos. Il convient donc d'adapter l'angle de la ligne d'ouverture au contenant fabriqué et aux objets susceptibles d'être utilisés avec ce contenant.

[0023] Pour la fermeture de la trousse 1, l'utilisateur désolidarise les parties A1 et B1 de la trousse 1 en effectuant un mouvement de traction de façon à vaincre la force d'attraction magnétique du bouton pression et de séparer les parties mâle 8 et femelle 9.

[0024] Un autre mode de réalisation représenté dans les figures 3 et 4 illustre une trousse à maquillage 10 conforme à l'invention dont la ligne d'ouverture forme un angle a' inférieur à l'angle a du contenant 1 des figures 1 et 2, de telle sorte que la ligne d'ouverture est presque tangente au périmètre de l'extrémité 12.

[0025] Les moyens d'ouverture et de fermeture, constitués d'une fermeture à glissière 16, s'étendent sur une ligne d'ouverture se prolongeant sur une fraction seulement de la périphérie de telle sorte que l'autre fraction qui ne comporte pas de moyens d'ouverture et de fermeture 16 se trouve à équidistance des extrémités 12 et 13 de la trousse à maquillage 10 et constitue une charnière 17 entre les deux parties A2 et B2 engendrées lors de l'ouverture.

[0026] Ainsi la droite virtuelle passant par la charnière 17 et le point diamétralement opposé de la ligne d'ouverture forme un angle α' non droit avec la droite constituée par le rebord du corps longitudinal 14 au droit de la charnière 17.

[0027] Le corps longitudinal 14 est muni de moyens de maintiens identiques à ceux présentés dans les figures précédentes.

[0028] En position d'ouverture (figure 4), les deux parties A2 et B2 engendrées lors de l'ouverture sont maintenues l'une contre l'autre grâce aux parties mâle 18 et femelle 19 du bouton pression magnétique. L'angle aigu α' permet d'obtenir une large surface de présentation des objets contenus dans la partie B2 de la trousse à maquillage 10.

[0029] Lorsque l'on choisit de faire passer la ligne d'ouverture tangentiellement à une extrémité 12, on minimise au maximum le volume fermé de la partie A2.

[0030] La partie A2 présente un miroir 20 fixé parallèlement à la ligne d'ouverture de façon à présenter la plus grande surface possible et à être orienté vers l'utilisateur.

[0031] Un tel miroir peut constituer une gêne pour la fermeture de la trousse puisqu'il occupe le volume fermé de la partie A2, volume que ne peuvent utiliser les objets contenus dans la partie B2.

[0032] Si la trousse à maquillage n'est pas complètement remplie, les objets peuvent être appliqués contre la paroi de la partie B2.

[0033] Une solution consiste à équiper la partie B2 d'au moins un dispositif de rangement des objets afin d'organiser leur stockage par taille, les plus petits devant être prévus à proximité de la charnière 17 et les plus grands, à proximité du côté opposé à la charnière 17.

[0034] Pour gagner un peu de volume et donc de la place pour les objets contenus dans la partie B2, le miroir 20 est fixé à une hauteur h du bord de la partie A2. Selon une variante possible, la hauteur h n'est pas constante, c'est-à-dire que le miroir 20 est fixé à une hauteur h du bord à proximité de la charnière 17 et à une hauteur inférieure à h à proximité du côté opposé à la charnière 17.

[0035] Les figures 5 et 6 présentent une boîte à crayon 30 conforme à l'invention présentant deux extrémités substantiellement planes 32, 33 réunies par un corps longitudinal 34 comprenant des moyens d'ouverture et de fermeture 36 qui s'étendent selon une ligne d'ouverture se prolongeant sur toute la périphérie du

corps longitudinal 34 de telle sorte que les deux parties A3 et B3 constituées lors de l'ouverture sont séparables et associables par des moyens de maintien.

[0036] Le corps longitudinal 34 présente en outre des moyens de maintien 38-39 des deux parties A3 et B3 en position d'ouverture.

[0037] Les moyens d'ouverture et de fermeture 36 sont constitués par une simple découpe du carton ondulé composant les parois de la boîte 30. Le verrouillage de la partie A3 sur la partie B3 pour que la boîte 30 ne s'ouvre pas accidentellement se fait par des moyens non représentés sur les figures 5 et 6 et connus de l'Homme du Métier. On peut prévoir par exemple le verrouillage par une ficelle solidaire de l'une des parties A3 ou B3 se fixant à une pièce telle qu'une punaise plantée dans l'autre partie B3 ou A3 ou tel qu'un bouton cousu sur cette partie, en s'enroulant autour de la pointe de la punaise ou de la couture du bouton. Une variante peut comprendre une fermeture mécanique à boucles et crochets du type velcro.

[0038] Pour ouvrir la boîte 30, l'utilisateur détache les moyens de fermeture et soulève la partie A3 afin de la dégager de la partie B3 et des crayons qu'elle contient.

[0039] Pour utiliser la boîte comme présentoir ou comme pot à crayons, l'utilisateur associe les parties A3 et B3 afin d'améliorer la stabilité de la boîte en position d'ouverture en augmentant sa surface d'appui (constituée par la somme des surfaces des extrémités 32 et 33) sur un support.

[0040] L'association des parties A3 et B3 est permise par la coopération des parties mâle 38 et femelle 39 d'un bouton pression magnétique identique à celui précédemment décrit. L'association est d'autant plus forte que les cannelures apparentes des parois de la boîte s'interpénètrent et se complètent afin de former une paroi solide.

[0041] La boîte 30 est munie d'une fenêtre 40 ménagée dans le corps longitudinal 34. Cette fenêtre 40 est recouverte par la face interne du corps longitudinal 34 d'une feuille de plastique transparente 42 pour permettre à l'utilisateur de voir les crayons et de les identifier selon leur type, leur couleur et/ou leur particularité, alors que la boîte est fermée. Bien entendu la feuille de plastique n'est pas nécessaire et ne sert qu'à protéger les crayons qui se trouvent à l'intérieur de la boîte.

[0042] Un contenant conforme à ce type de réalisation de l'invention est vendu fermé pour différents types d'ustensiles tels que des crayons de couleur, des feutres, des stylos, etc.

[0043] Cette fenêtre 40 est donc particulièrement utile pour un acheteur qui doit pouvoir choisir les produits qu'il veut acquérir sans avoir à ouvrir les boîtes pour effectuer son choix.

[0044] Dans le mode de réalisation présenté dans la figure 7, le contenant 60 présentant trois extrémités substantiellement planes 61, 62 et 63 réunies par un corps longitudinal 64 comprenant des moyens d'ouverture et de fermeture 65 et 66 qui s'étendent selon deux

lignes d'ouverture, l'une se prolongeant sur toute la périphérie du corps longitudinal de telle sorte que trois parties soient constituées A5, B5 et C5. Le corps longitudinal 64 présente des moyens de maintien 68-69 desdites trois parties A5, B5 et C5 en position d'ouverture.

[0045] Les parties A5 et B5 sont séparées par une ligne d'ouverture ne s'étendant que sur une fraction de la périphérie du corps longitudinal 64 de telle sorte que l'autre fraction qui ne comporte pas de moyens d'ouverture et de fermeture 65 se trouve à équidistance des extrémités 62 et 63 du contenant 60 et constitue une charnière 67 entre les deux parties A5 et B5 engendrées lors de l'ouverture.

[0046] Une partie C5 est associée à la partie A5 par l'intermédiaire d'une ligne d'ouverture s'étendant sur toute la circonférence du contenant 60 et présentant des moyens d'ouverture et de fermeture 66 constitués d'une fermeture mécanique à boucles et crochets.

[0047] La partie C5 constitue donc un compartiment supplémentaire permettant de ranger des objets que l'on veut garder séparé de ceux contenus dans les parties A5 et B5 comme par exemple des trombones, des punaises, des cotons démaquillants que l'on ne veut pas voir endommagés et/ou souillés par le matériel de maquillage, etc.

[0048] Lors de l'ouverture du contenant 60, l'utilisateur sépare la partie C5 de la partie A5 et ouvre le contenant en actionnant la fermeture à glissière afin de pouvoir basculer la partie A5 contre la partie B5 et les maintenir l'une contre l'autre grâce à un bouton pression magnétique. Il associe alors la partie C5 aux deux autres parties (par des moyens de maintien non représentés du type de ceux déjà décrits) de telle sorte que les extrémités 61, 62 et 63 soient coplanaires. Il constitue ainsi un ensemble très stable de trois compartiments associés les uns aux autres.

[0049] Les différents modes de réalisations décrits peuvent être combinés les uns avec autres et des variantes peuvent être prévues sans pour cela sortir de l'invention.

[0050] En particulier le contenant peut être rigide ou semi-rigide, les moyens d'ouverture peuvent être constitués par une fermeture linéaire étanche à lèvres et les moyens de maintien peuvent être constitués par au moins un aimant.

[0051] Le miroir de la trousse à maquillage conforme à l'invention peut être fixé de manière amovible à la partie A2 afin de permettre l'accès au volume de la partie A2 qui s'étend sous le miroir lorsque le contenant est en position d'ouverture. L'utilisateur peut alors y stocker des objets tels que des cotons, des boîtes de fond de teint en poudre, etc.

[0052] Le contenant peut être muni de moyens supplémentaire de stabilisation du contenant en position d'ouverture comme par exemple des pattes rétractables plates en plastique qui permettent d'augmenter la surface de contact du contenant avec le support.

[0053] Sans sortir de l'invention, on peut prévoir une

ligne d'ouverture avec un angle si aigu que la ligne d'ouverture se prolonge sur une extrémité 12. Ainsi, en position d'ouverture, la partie B1 présente une partie de l'extrémité 12 et la partie A1 ne présente plus que l'autre partie de l'extrémité 12 et n'a plus de volume fermé. Cette partie n'a donc plus comme rôle que celui de stabiliser le contenant en position d'ouverture. Cette stabilisation étant obtenue par l'augmentation de la surface de contact de la trousse avec le support, il faut que la surface d'extrémité 12 solidaire de la partie A soit suffisante pour ce rôle.

[0054] Les différentes lignes d'ouverture peuvent avoir une forme fantaisie par exemple en forme sinusoïdale, en dent de requin, etc.

[0055] Une fenêtre peut être utilisée avec tous les modes de réalisation décrits ainsi qu'avec leur variante.

[0056] Enfin, le contenant peut être muni de poches supplémentaires.

Revendications

1. Contenant (1, 10, 30, 60) tel qu'un étui ou une trousse présentant au moins deux extrémités substantiellement plane (2, 3, 12, 13, 32, 33, 61, 62, 63) réunies par un corps longitudinal (4, 14, 34, 64) comprenant des moyens d'ouverture et de fermeture (6, 16, 36, 65, 66) **caractérisé en ce que** les moyens d'ouverture et de fermeture (6, 16, 36, 65, 66) s'étendent selon au moins une ligne dite « ligne d'ouverture » se prolongeant sur une fraction seulement de la périphérie du corps longitudinal (4, 14, 34, 64), l'autre fraction qui ne comporte pas de moyens d'ouverture et de fermeture (6, 16) se trouve ainsi à équidistance des extrémités (2, 3, 12, 13) du contenant (1, 10) et constitue une charnière (7, 17) entre les deux parties (A, B, A1, B1) engendrées lors de l'ouverture, de telle sorte qu'après ouverture, au moins deux parties (A1, B1, A2, B2, A3, B3, A5, B5, C5) soient constituées, **en ce que** la droite virtuelle passant par la charnière (7, 37) et le point diamétralement opposé de la ligne d'ouverture forme un angle (a, a') non droit avec la droite constituée par le rebord du corps longitudinal (4, 34, 64) au droit de la charnière (7, 37) pour diminuer les risques de coincement dû aux objets contenus, et **en ce que** le corps longitudinal (4, 14, 34, 64) présente des moyens de maintien (8-9, 18-19, 38-39, 68-69) desdites au moins deux parties (A1, B1, A2, B2, A3, B3, A5, B5, C5) en position d'ouverture.
2. Contenant (60) selon la revendication 1 dans lequel les moyens d'ouverture et de fermeture (65, 66) s'étendent sur deux lignes d'ouverture, l'une (66) au moins se prolongeant sur toute la périphérie du corps longitudinal (64) de telle sorte que trois parties (A5, B5, C5) soient constituées.

3. Contenant selon la revendication 1 dans lequel les moyens d'ouverture sont constitués par une fermeture à glissière.
4. Contenant selon la revendication 1 dans lequel les moyens d'ouverture sont constitués par une fermeture mécanique à boucles et crochets. 5
5. Contenant selon la revendication 1 dans lequel les moyens de maintien sont constitués par une fermeture mécanique à boucles et crochets. 10
6. Contenant selon la revendication 1 dans lequel les moyens de maintien sont constitués par au moins un bouton pression. 15
7. Contenant selon la revendication 1 dans lequel les moyens de maintien sont constitués par au moins un aimant. 20

25

30

35

40

45

50

55

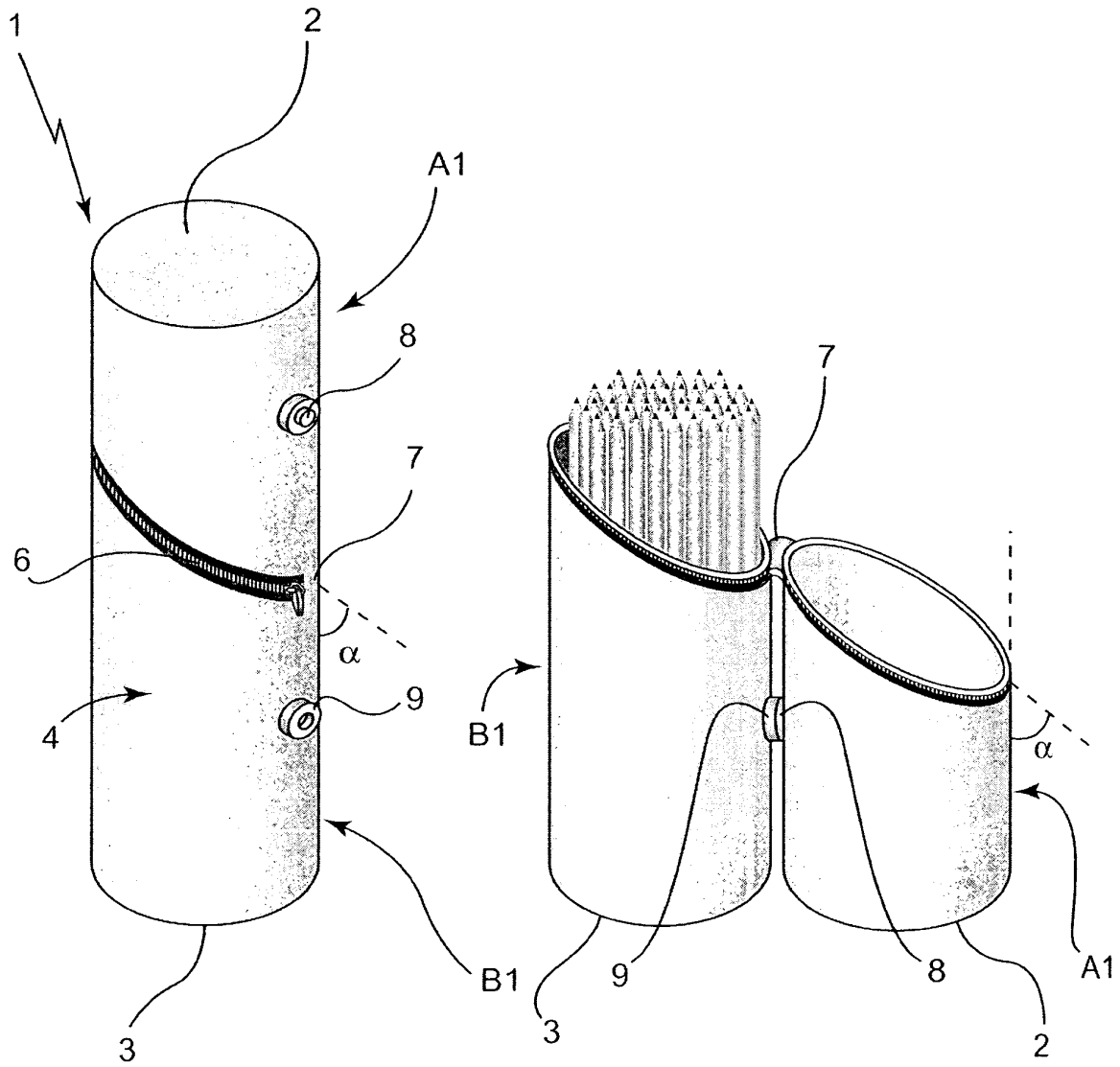


Fig. 1

Fig. 2

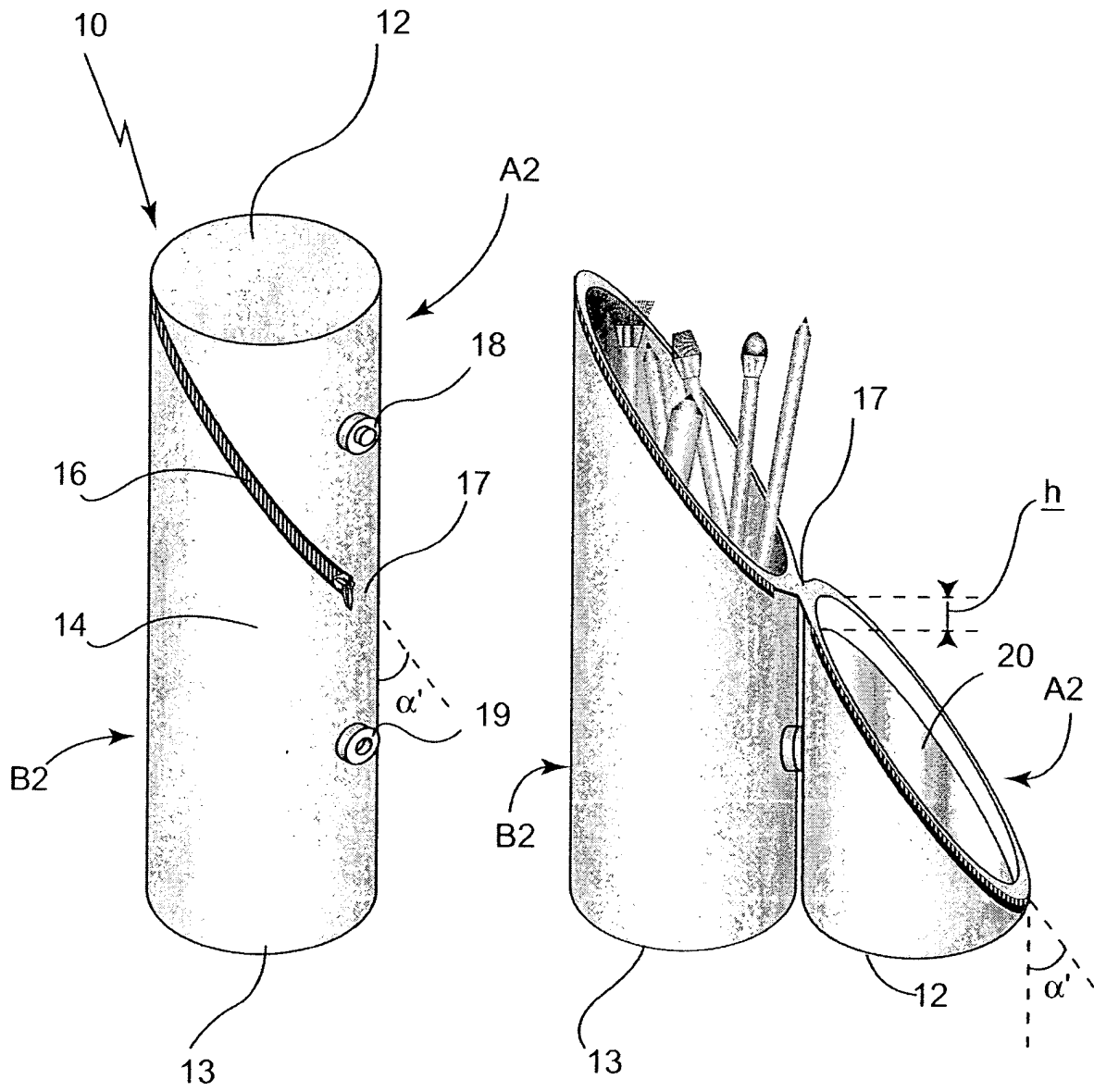


Fig. 3

Fig. 4

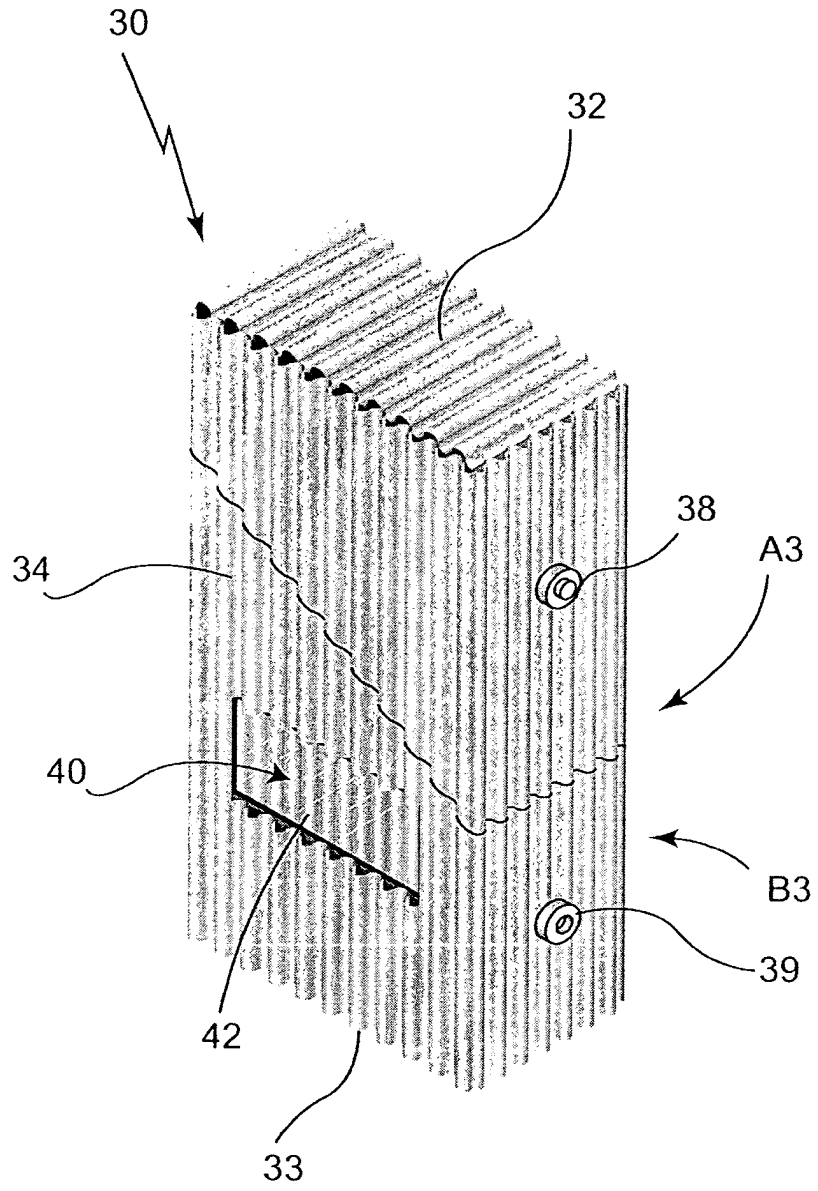


Fig. 5

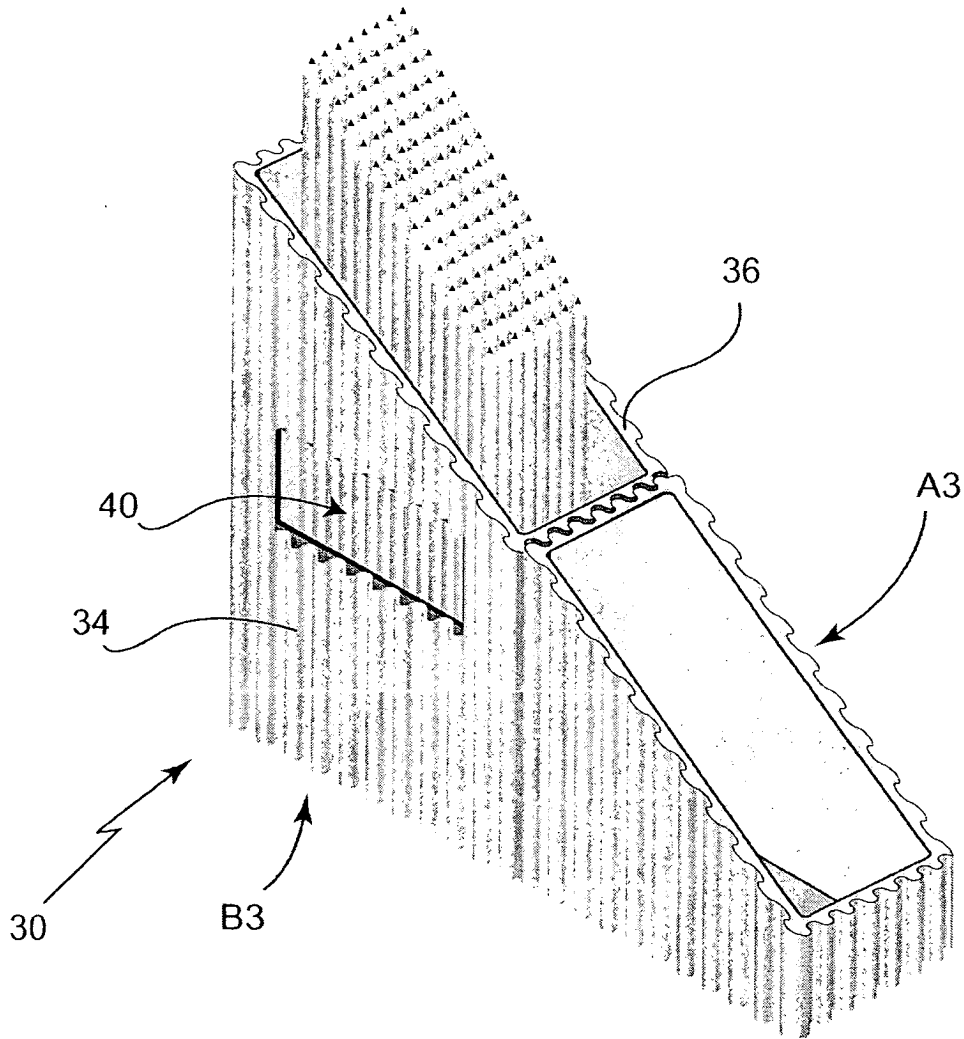
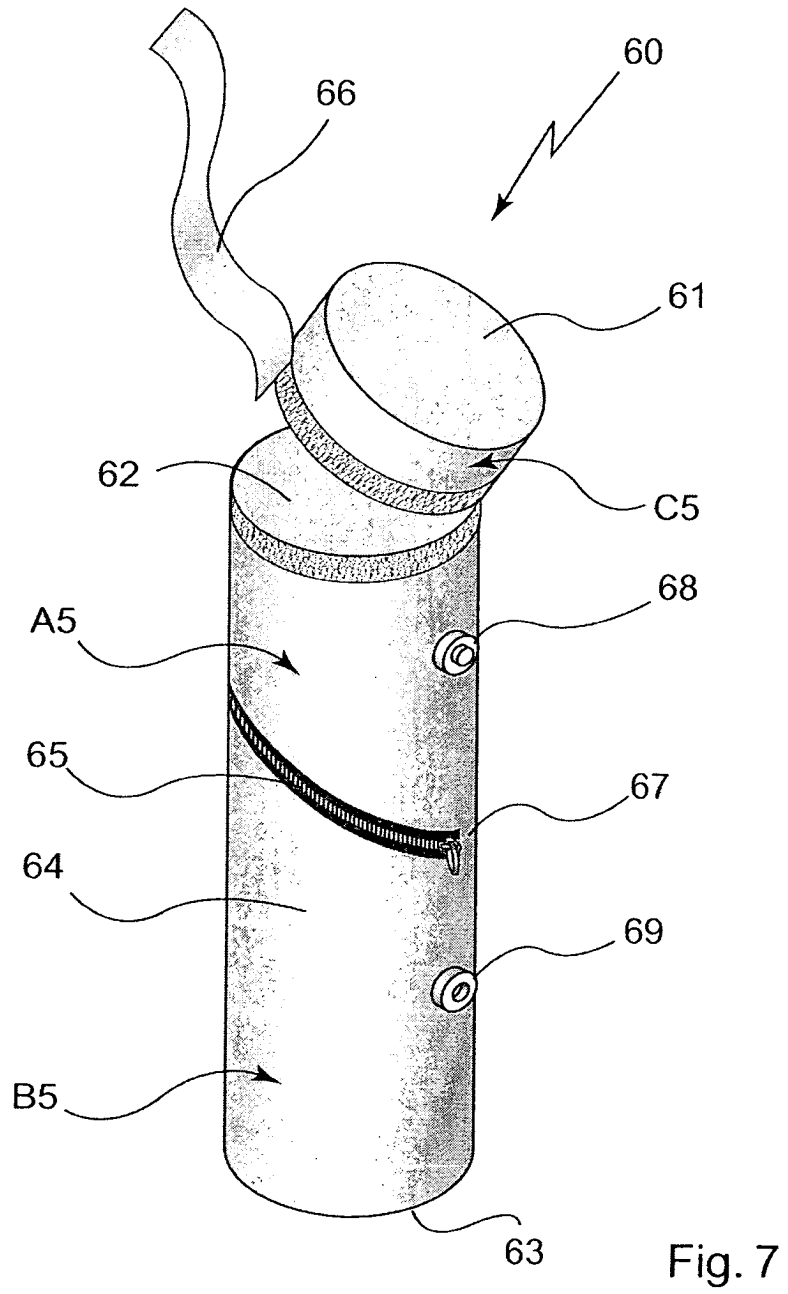


Fig. 6





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)	
Y	FR 2 693 881 A (NOUVELLE LACCO) 28 janvier 1994 (1994-01-28) * abrégé *	1-7	A45C11/34	
Y	DE 43 02 269 A (REGENT COLLECTION REISEARTIKEL) 4 août 1994 (1994-08-04) * abrégé; figures 1-3 *	1-7		
A	US 5 996 778 A (SHIH) 7 décembre 1999 (1999-12-07) * colonne 1, ligne 25-30; figures 1-5 *	1		
A	US 5 509 527 A (WANG) 23 avril 1996 (1996-04-23) * abrégé *	1		
A	DE 21 61 776 A (WITT) 14 juin 1973 (1973-06-14) * page 1, ligne 14-19; figures *	2		
A	US 2002/050464 A1 (MOSES) 2 mai 2002 (2002-05-02) * revendications 4,7 *	4,7		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	US 4 736 838 A (NAKATA) 12 avril 1988 (1988-04-12) * colonne 1, ligne 64-68; figures 1,8 *			A45C A45D B43M
A	US 6 070 749 A (JOULIA) 6 juin 2000 (2000-06-06) * abrégé; figures 1-9 *			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications				
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye		11 octobre 2004	Coniglio, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire				

EPO FORM 1503_03_82 (P/MC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 1605

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-10-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2693881	A	28-01-1994	FR 2693881 A1	28-01-1994
DE 4302269	A	04-08-1994	DE 4302269 A1	04-08-1994
US 5996778	A	07-12-1999	AUCUN	
US 5509527	A	23-04-1996	AUCUN	
DE 2161776	A	14-06-1973	DE 2161776 A1	14-06-1973
US 2002050464	A1	02-05-2002	AUCUN	
US 4736838	A	12-04-1988	JP 62016317 U JP 62075715 U	31-01-1987 15-05-1987
US 6070749	A	06-06-2000	FR 2770110 A1 CN 1218650 A DE 69801034 D1 DE 69801034 T2 EP 0910969 A1 ES 2161024 T3 JP 11206439 A	30-04-1999 09-06-1999 09-08-2001 22-11-2001 28-04-1999 16-11-2001 03-08-1999

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82